



Lucien Follet

Président de l'Association des riverains des bords de Marne

Rien ne doit être déversé dans ce lac à la pureté remarquable : ni les eaux pluviales chargées des suies cancérigènes des parkings de l'UCPA, ni l'eau polluée de la Marne. L'aménagement prévu pour l'aviron reste dans la norme environnementale. Néanmoins, le projet de lui adjoindre une rivière d'eau vive ressemble à un « aqua-land » privé. L'eau serait pompée dans le lac pour alimenter cette imitation de chute d'eau de montagne, provoquant un brassage continu des eaux du lac qui risque d'en perturber l'équilibre biologique.

Enfin la rivière dite « d'interprétation paysagère », faisant entrer l'eau de la Marne dans le lac, va à l'encontre de la logique de protection de l'environnement. Grenelle de l'Environnement oblige « une remontée des poissons de la Marne » au niveau du barrage de Noisiel ; une rivière naturelle pourrait y être aménagée, autorisant ainsi des jeux de canoë-kayak gratuits.

À ce stade du projet, nous restons donc vigilants. Nous attendons l'avis de l'Agence des Espaces Verts et l'enquête publique « Loi sur l'eau » qui nous donnera des éléments chiffrés, comme la dépense énergétique pour les pompes (entre 5 et 10 mètres cubes seconde), ainsi que les obligations de protection de la nature et ses compensations.